



L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	27/02/2026
<b>Date d’Affichage</b>	27/02/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Laëtitia SALIOT.

**Absent :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Patrick DEMARQUET.

Mr Michel LEBOUC est nommé secrétaire de séance.

N°046-2026

**Délégation de services : eaux usées – eaux pluviales**

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal de :

- Garder la subdélégation de service concernant les eaux usées et eaux pluviales si ce n'est pas possible, la commune gardera la compétence
- Il est précisé aussi que les excédents de clôture budgétaire seront conservés par la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE NE PAS DELEGUER** les services de compétences concernant la gestion des eaux usées et eaux pluviales
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le